

La politique du Second Empire vue par le "Confédéré" de Fribourg

Autor(en): **Bouquet, Jean-Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **9 (1959)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-79665>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA POLITIQUE DU SECOND EMPIRE VUE PAR LE «CONFÉDÉRÉ» DE FRIBOURG

Par JEAN-JACQUES BOUQUET

Au lendemain du Deux Décembre, les opposants au nouveau régime n'eurent d'autre choix que l'exil ou le silence. Le décret sur la presse du 17 février 1852, en instituant l'autorisation préalable et le cautionnement, en augmentant le droit de timbre et en rétablissant le droit de poste, en soumettant à la ratification officielle les changements de gérant, de rédacteur en chef, de propriétaire ou d'administrateur, en donnant enfin au pouvoir la faculté d'*avertir*, de suspendre et de supprimer les feuilles récalcitrantes, avait enlevé toute liberté d'expression aux journaux français. Aussi est-ce de l'étranger, et principalement de Belgique et de Suisse, que les proscrits et les exilés volontaires se firent entendre. Et c'est un modeste journal fribourgeois, le *Confédéré*, qui devint leur principal organe en Suisse.

Les débuts du Confédéré

Dès l'ancien régime, Fribourg avait eu des relations assez étroites avec la France. A la communauté de la langue s'ajoutait celle de la religion. Depuis la fin du XVII^e siècle, la politique du gouvernement aristocratique avait été favorable à la France¹; la république fournissait un grand nombre de mercenaires au royaume, qui l'en récompensait largement². Plusieurs centaines d'émigrés

¹ GASTON CASTELLA, *Histoire du Canton de Fribourg, depuis les origines jusqu'en 1857*, Fribourg 1922, p. 371.

² Selon ERNEST GAGLIARDI, *Histoire de la Suisse*, trad. d'AUGUSTE REYMOND, Lausanne 1925, I^{re} partie, pp. 420—421, c'est même uniquement

royalistes s'étaient réfugiés à Fribourg pendant la Révolution; quelques familles y restèrent et acquirent la nationalité fribourgeoise. D'autres accoururent à la suite des événements de 1830. Le premier journal politique du canton, le *Courrier fribourgeois*, fondé au début de 1830 par l'imprimeur Louis-Joseph Schmid³, fut racheté quelques mois plus tard par un groupe de ces émigrés⁴. Enfin, vers le milieu du siècle, deux journaux furent dirigés par des rédacteurs français: l'*Ami du Peuple*, avec Mamert Soussens⁵, et le *Confédéré*, avec Georges-Joseph Schmidt.

Le *Confédéré* avait été fondé le 4 janvier 1848, au lendemain des événements du Sonderbund, par L.-J. Schmid. Ses premiers rédacteurs furent Cyprien Ayer⁶ et Louis Bornet⁷. Succédant au *Narrateur fribourgeois*, journal libéral modéré, le *Confédéré* se montra d'emblée beaucoup plus radical. Il devint l'organe gouvernemental par excellence, allant jusqu'à attaquer d'autres feuilles radicales, telles que le *Wächter* de Morat et l'*Echo du Moléson*,

par cupidité que Fribourg, par ailleurs inféodée à Berne, resta fidèle à l'alliance française, malgré le refroidissement des relations entre Berne et la France qui suivit la conquête de la Franche-Comté.

³ L.-J. Schmid, né à Fribourg en 1803, était d'une famille d'origine alsacienne. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (DHBS)*, Neuchâtel 1921—1934, t. VI, p. 37. Il imprima par la suite le *Véridique* (1831—1833), le *Narrateur fribourgeois* (1841—1847), le *Confédéré* (1848—1849), et le nouveau *Narrateur fribourgeois* (1853—1855).

⁴ JEANNE NIQUILLE, *Les débuts de la presse politique*, dans les *Annales fribourgeoises*, Fribourg 1930, p. 248.

⁵ L'*Ami du Peuple*, journal conservateur, fut fondé à Romont en 1863. Soussens, originaire du Gers, n'était tout d'abord qu'un ouvrier typographe, qui assumait bientôt la rédaction du journal et lui donna un tel essor qu'il parut dans la capitale dès 1869. P. PHILIPONA, *La presse fribourgeoise*, dans *Le livre des Editeurs de journaux suisses, 1899—1924*, Zurich 1925, pp. 807 et 808. — *DHBS*, t. VI, p. 281.

⁶ Cyprien Ayer (1825—1884) fut en même temps rédacteur au *Confédéré* et professeur à l'école cantonale. Il perdit sa place lors de la restauration conservatrice de 1857 et se fixa à Neuchâtel. Mais il ne perdit pas ses attaches avec le *Confédéré* et c'est lui qui publia le compte-rendu des procès de 1858. *DHBS*, t. I, p. 488.

⁷ Louis Bornet (1818—1890), poète patoisant, avait été précepteur à Breslau et à Cracovie et avait vu sa tête mise à prix lors de l'insurrection polonaise de 1845. *DHBS*, t. II, p. 246. — CASTELLA, *op. cit.*, p. 602.

qui se permettaient de critiquer certains actes du nouveau régime. Mais en 1852, il éprouva les effets de la crise gouvernementale qui sévit alors, provoquée par la scission des libéraux modérés, ou parti Pittet, et des radicaux extrémistes, ou parti Schaller⁸. Il subit même une éclipse de deux mois, du premier janvier au 2 mars 1852; lorsqu'il reparut, il fut pris en main par Julien Schaller et représenta dès lors l'opinion de l'aile extrême du parti radical, alors que le *Narrateur* ressuscité, dirigé par l'historien Alexandre Daguet, devint l'organe de la majorité gouvernementale⁹.

A partir de la reprise du pouvoir par les conservateurs, en 1857, le *Confédéré* fut entièrement un journal d'opposition. Son ton en devint encore plus virulent. Il servait, bien que son rédacteur fût français, étroitement les intérêts de Fribourg, et défendit âprement contre le canton de Vaud le tracé de la ligne de chemin de fer Lausanne-Berne par Oron et Fribourg; il s'opposa avec la dernière énergie aux tendances séparatistes de Morat vers 1869. Il fut aussi un des premiers journaux à revendiquer l'introduction de la représentation proportionnelle.

C'est Julien Schaller qui appela, en 1854, Georges-Joseph Schmidt à la direction du *Confédéré*, poste que ce dernier occupa pendant quinze ans. D'origine alsacienne, Schmidt acquit en 1865 la bourgeoisie de Morat¹⁰. Mais il n'en continua pas moins de s'intéresser avec passion aux affaires de la France, et c'est lui qui donna son «ton français» au *Confédéré*. Sa biographie est mal connue. On ne sait rien de lui avant son arrivée en Suisse, sinon qu'il avait rédigé à Mulhouse un journal républicain, la *Volksrepublik*¹¹. A la fin de 1869, il quitta Fribourg pour rentrer à Mulhouse¹².

⁸ Julien Schaller (1807—1871), conseiller d'Etat et aux Etats, fut «l'âme du régime». Autoritaire et violent, il estimait que le peuple fribourgeois souffrait de «pleurésie» et qu'il fallait lui administrer de «l'émétique à fortes doses». *DHBS*, t. V, p. 781. — CASTELLA, *op. cit.*, p. 580.

⁹ PHILIPONA, *op. cit.*, p. 803.

¹⁰ MARCEL DU PASQUIER, *Edgar Quinet et la Suisse*, dans *Revue suisse d'histoire*, 1957, pp. 169—170.

¹¹ A. SCHEURER-KESTNER, *Souvenirs de jeunesse*, Paris 1905, p. 52.

¹² Il quitta probablement la rédaction du *Confédéré* le 31 décembre 1869. En effet, Quinet lui écrivait encore le 23 décembre pour déplorer son départ et le ton du journal changea complètement dès le premier nu-

Deux ans plus tard, il collaborait au *Volksfreund* de Bâle¹³. En 1872, il publiait avec Louis Bornet un *Essai d'instruction morale et civique*, d'inspiration toute laïque¹⁴. Enfin, le 30 avril 1873, il écrivait à Edgar Quinet une lettre, sans indication de lieu d'origine, dans laquelle il disait :

« Depuis mon emprisonnement (il y aura un an demain), je suis à moitié tué... Je mène une bien triste existence. Souvent, je me dis qu'un homme pauvre ne devrait pas s'occuper des affaires publiques, puis je me reprends...¹⁵.

On peut donc supposer, s'il se trouvait encore en Alsace, que sa ferveur républicaine et son patriotisme français s'étaient assez mal accommodés du nouveau régime allemand et monarchique. On perd alors toute trace de son existence.

Plusieurs collaborateurs fribourgeois du *Confédéré* furent des hommes de valeur. Ainsi Cyprien Ayer et Louis Bornet. Ainsi le docteur Berchtold, auteur de plusieurs ouvrages historiques et en particulier d'une *Histoire du Canton de Fribourg*, qui envoyait au *Confédéré* des articles « souvent violents, mais pleins de verve¹⁶ ». Ainsi Alexandre Daguet ; beaucoup plus modéré que Berchtold, Daguet était un « homme de 48 », effrayé des progrès du socialisme et qui voyait avec douleur « Louis Blanc faisant oublier Jean de Muller¹⁷ ». A demi disgrâcié par Julien Schaller, il se tourna vers le *Narrateur* dont il devint le principal rédacteur en 1854.

En perdant ce collaborateur modéré, le *Confédéré* inclina toujours davantage vers le radicalisme. Cette position extrême, jointe à un intérêt pour la France que de nombreux Fribourgeois trouvaient exagéré, amenèrent la création en 1859 d'un nouvel organe, le *Journal de Fribourg*. Dès lors, les deux gazettes devaient représenter les deux ailes du parti radical fribourgeois jusqu'à leur fusion en 1907.

méro de 1870. Mais SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, p. 52, dit qu'il fut mis en 1867 déjà à la tête de l'*Electeur souverain* de Mulhouse.

¹³ Journal radical, devenu la *National-Zeitung* en 1888.

¹⁴ DU PASQUIER, *op. cit.*, pp. 172—173.

¹⁵ Cette lettre est conservée à la Bibliothèque nationale à Paris et son texte m'a été aimablement communiqué par M. Marcel Du Pasquier, que je remercie ici.

¹⁶ CASTELLA, *op. cit.*, pp. 612—614.

¹⁷ *Ibid.*, p. 616.

Les correspondants français n'étaient pas de valeur moindre. Dès l'arrivée en Suisse des premiers proscrits du Deux Décembre — Flocon, Barni, Etienne Arago, Scheurer-Kestner, et surtout dès l'entrée de Schmidt à la rédaction du *Confédéré*, ce journal était devenu l'organe des exilés français¹⁸. Il le fut encore bien davantage lorsque le colonel Charras le prit en main en 1858, et le soutint de son argent et de ses conseils¹⁹. Parmi les collaborateurs français, écrivant de Paris ou d'exil, on peut citer encore Laurent Pichat, Chassin, Marc Dufraisse. Le *Confédéré* éditait également des brochures, telles l'*Abstention* de Rogeard, et *Jérôme Bonaparte*, de Charras, qui étaient ensuite introduites clandestinement en France. A partir de 1865, des extraits des correspondances du *Confédéré* repassèrent également la frontière²⁰.

Faire parvenir les manuscrits de Paris à Fribourg n'allait pas non plus sans difficultés. Il fallait, dit Scheurer-Kestner, envoyer les correspondances jusqu'à Thann «par une voie indirecte»; de là, un exprès venu de Bâle les portait dans cette ville²¹. Il arrivait que les articles ne pussent parvenir à Fribourg, ou qu'ils n'y arrivassent qu'avec un retard de plusieurs jours²². Mais la police de Napoléon III ne réussit jamais à découvrir les collaborateurs du petit journal fribourgeois.

Les correspondants ne signaient pas leurs articles — et pour cause. Mais on ne constate pas de différence sensible de ton entre eux, pas plus qu'avec les éditoriaux que Schmidt écrivait à Fri-

¹⁸ Avec la *Nation* de Bruxelles. I. TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'Etat et sous le Second Empire*, Paris 1906, p. 143.

¹⁹ SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, p. 52. — TCHERNOFF, *op. cit.*, p. 143. Le colonel Charras (1810—1865) avait été rédacteur au *National* et se fixa en Belgique, puis à Bâle. Il était, selon le *Confédéré*, «la personnification la plus parfaite et la plus incontestée de la République».

²⁰ SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, p. 59.

²¹ Charras était établi à Bâle depuis son mariage en 1858 et son beau-père, Kestner, était industriel à Thann. Ainsi s'expliquent ces détours. GEORGES WEIL, *Histoire du Parti républicain en France (1814—1870)*, Paris 1900, nouv. éd. 1928, p. 288.

²² Il se produisit même des incidents tragi-comiques. Au moment de son arrestation, Scheurer-Kestner était en possession d'un article qu'il avala pour éviter qu'il ne tombât aux mains de la police. SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, p. 69.

bourg; de sorte qu'on peut considérer les divers jugements portés sur le Second Empire comme provenant d'une seule pensée.

Valeur du jugement du Confédéré

Quel crédit peut-on accorder aux opinions du *Confédéré*? En d'autres termes, quelles sont, d'une part, sa liberté d'expression, et, d'autre part, son impartialité?

La liberté de la presse, un des objectifs des libéraux, était proclamée dans les constitutions fribourgeoises de 1831 et de 1848. En pratique, les journaux d'opposition furent poursuivis à plusieurs reprises; deux organes conservateurs, le *Véridique*, en 1833, et l'*Union suisse*, en 1847, furent supprimés. La situation ne s'améliora pas avec l'avènement du régime conservateur. En 1858 eurent lieu deux procès qui se terminèrent par une double condamnation du journal radical.

Le second de ces procès avait été provoqué par un article du *Confédéré* contre le service militaire étranger et contre le port de décorations étrangères, papales et napolitaines en particulier. A l'avocat du demandeur qui s'étonnait que le *Confédéré* n'eût pas protesté contre les décorations françaises telles que l'ordre de Sainte-Hélène, le défendeur répondit:

«Les médailles de Sainte-Hélène ne sont pas autre chose qu'un reste d'idolâtrie napoléonienne; on devrait les défendre, comme en Allemagne. Mais, voyons, de bonne foi, si nous nous avisions de réclamer à ce sujet, on ne manquerait pas, sur les bancs de l'accusation, de nous dénoncer à la France, de dire que nous avons attaqué les intérêts de son gouvernement²³.»

Les craintes du *Confédéré* étaient fondées. En effet, le Conseil d'Etat avait mis l'éditeur Marchand en disponibilité comme lieutenant de la 25^e compagnie de carabiniers, parce que «des indices nombreux et graves, *emportant une certitude morale*, l'avaient convaincu des intelligences qui existeraient entre les révolutionnaires étrangers et les Fribourgeois fauteurs de troubles à l'intérieur, et que si l'attentat contre l'empereur des Français avait

²³ C. AYER, *Les procès de presse à Fribourg en 1858*, Fribourg 1858, p. 159.

réussi, il aurait été suivi de près par un bouleversement des institutions actuelles dans le canton de Fribourg²⁴».

Il semble donc bien que le gouvernement conservateur était prêt à saisir comme prétexte la sympathie du *Confédéré* à l'égard des républicains français pour le brimer et le poursuivre. Cela montre que le *Confédéré* était alors presque le seul à soutenir sa position d'hostilité au Second Empire. Et effectivement Schmidt, malgré son admiration et son amitié pour Edgar Quinet, refusa en 1860 un article de l'écrivain exilé²⁵.

Le gouvernement français ne paraît pas être intervenu directement, en Suisse, contre le *Confédéré*. Mais il s'efforçait d'en empêcher l'entrée en France et de découvrir ses correspondants. «La police avait sur pied une escouade d'agents pour découvrir les collaborateurs de ce vaillant petit journal», écrit Scheurer-Kestner²⁶.

Ainsi donc, le *Confédéré* a certainement été limité dans sa liberté d'expression, non pas tant par une censure directe que par l'hostilité d'une bonne partie de l'opinion publique, et même de l'opinion radicale, comme Schmidt le constate avec amertume, ce qui aurait rendu une poursuite extrêmement facile²⁷.

Quant à l'objectivité du *Confédéré*, il ne faut jamais oublier que le journal est rédigé par des proscrits; son optique des faits est toute républicaine, d'un républicanisme passionné, parfois hargneux, souvent injuste. Manquant de recul et de vue d'ensemble, les correspondants méconnaissent plusieurs aspects positifs du règne, dans le domaine économique notamment; on ne parle pas de la construction des chemins de fer ni de l'essor industriel; l'embellissement de Paris — la *hausmannisation* — est considérée comme un gaspillage d'argent et une machination politique tendant d'une part à éloigner les ouvriers de Paris et à donner aux troupes

²⁴ *Ibid.*, p. 160.

²⁵ DU PASQUIER, *op. cit.*, p. 174.

²⁶ SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, p. 62.

²⁷ Le temps de la censure du type «classique» était du reste révolu. Rouher l'avait remplacée, en France, par les poursuites et la suspension, qui menaçaient les éditeurs de ruine et faisaient d'eux leurs propres censeurs. GEORGES WEILL, *Le journal. Origine, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris 1934, p. 227.

une plus grande liberté de manœuvre en cas d'émeute, et d'autre part à lutter contre le chômage, c'est-à-dire à attacher les ouvriers à l'Empire.

Il y a plus: le point de vue selon lequel le *Confédéré* se place, dans nombre de ses jugements, n'est pas politique, mais moral; en fait, à ses yeux, l'Empire est déjà jugé le 3 décembre 1851; il portera pendant toute sa durée la marque de son origine illégale. L'expédition du Mexique est condamnée dès le début, non pas comme devant être malheureuse pour la France, mais parce qu'elle est un attentat contre une nation et contre une république, «une coquinerie à trois contre laquelle tous les hommes d'honneur protestent²⁸».

En d'autres occasions, le *Confédéré*, malgré tout l'intérêt qu'il porte à la France, garde un point de vue «suisse» — ainsi au sujet de la doctrine des nationalités, dont il sent tout le danger pour la Confédération — ou même «fribourgeois»; dans les questions électorales notamment, les préoccupations cantonales ne sont jamais absentes.

Il n'en reste pas moins que le jugement du *Confédéré* est, dans l'ensemble, digne qu'on s'y arrête. Les correspondants sont bien informés, lisent le *Moniteur* et les principaux journaux français, citent même fréquemment le *Times*, le *Morning Chronicle* ou la *Gazette d'Augsbourg*; ils ont connaissance des nombreuses brochures politiques qui s'éditionnent, qu'elles soient bonapartistes, orléanistes ou républicaines; ils ont la pratique de la politique et les avis du *Confédéré* sur la conduite à tenir par l'opposition sont souvent pertinents; pour ardent qu'il soit, l'attachement à la cause républicaine n'est pas aveugle et les faiblesses et les divisions de ce parti ne sont pas méconnues. S'il n'atteint pas l'objectivité et encore moins la sérénité de l'historien, le témoignage du *Confédéré* a une double valeur: il montre d'une part comment on pouvait, en Suisse, juger la France du Second Empire; il illustre d'autre part un aspect de la pensée politique républicaine sous Napoléon III. A ce double titre, il intéresse à la fois l'histoire de la France et celle de la Suisse.

²⁸ Le *Confédéré*, numéro du 16 février 1862. A ce moment, l'Angleterre et l'Espagne ne s'étaient pas encore retirées.

Le coup d'Etat du Deux Décembre 1851

Le coup d'Etat bonapartiste a été la plus haute manifestation de cet esprit de ténèbres qui a retardé la civilisation²⁹.

Le républicanisme du *Confédéré* s'affirma très tôt et ne se départit pas de sa rigueur. Sentant l'approche du coup d'Etat, son correspondant posait, lors de la discussion sur la révision de la constitution, les termes de l'alternative qui s'offrait à la France : «La *non-révision* de la Constitution, c'est la continuation de l'état actuel, c'est le vote *républicain*. La révision de l'article 45, c'est le vote *bonapartiste*³⁰.» Il ne ménageait pas sa sympathie aux adversaires du projet, Victor Hugo et Michel de Bourges. Le 4 octobre, il affirmait qu'une candidature du président serait «illégal et inconstitutionnelle», et que, jointe à celle du prince de Joinville³¹, elle «constituerait un spectacle édifiant et bien fait pour inspirer au peuple l'obéissance aux lois et le respect du pouvoir».

Sitôt après le coup d'Etat, le *Confédéré* s'élevait contre «l'usurpateur et le parjure». «Rien ne peut justifier un arbitraire aussi inouï», écrivait-il le 13 décembre³². Le coup d'Etat est présenté comme «cent fois plus immoral, plus odieux, plus criant que les ordonnances de Charles X et de tous les rois absolus de l'Europe».

Cette prise de position si nette aura une énorme influence sur les jugements que le *Confédéré* portera sur le gouvernement impérial. Ces jugements seront fondés, non pas d'après les résultats obtenus, mais d'après le principe sur lequel l'Empire repose. Le régime sera flétri de par sa nature même, et la légitimité de chacun de ses actes mise en question. Et c'est pourquoi Schmidt et ses collaborateurs resteront jusqu'à la fin des *irréconciliables*, et repousseront jusqu'aux réformes, jusqu'aux amendements du régime, destinés

²⁹ *Le Confédéré*, numéro du 4 janvier 1854.

³⁰ *Ibid.*, numéro du 6 septembre 1851. L'article 45 stipulait : «Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années.» La révision recueillit 446 voix contre 278, alors que la Constitution exigeait la majorité des trois quarts.

³¹ Inéligible lui aussi, en vertu de la loi d'exil contre les familles royales.

³² Répondant par là à la fraction de l'opinion suisse qui justifiait le Deux Décembre par la «raison d'Etat».

à faire oublier son origine. «La liberté veut être prise, elle ne se donne jamais. Ce serait la *déflorer* que de la recevoir, surtout des mains de celui qui l'a volée», écrivent-ils au moment des timides réformes de 1867³³.

Presque chaque année, sans se lasser, à l'anniversaire du Deux Décembre, le *Confédéré* rappelle ces principes à ses lecteurs — qui pourraient être tentés d'admettre la quasi-légitimité que donne le temps — et réitère son refus de reconnaître le fait accompli. Ainsi en 1868 — dix-sept ans après le coup d'Etat :

«Rien n'empêchera que la conscience donne à l'acte de la nuit du premier au deux décembre 1851 son vrai caractère, et à l'homme de décembre son vrai nom, en montrant que cet acte commis en dehors de toute morale l'a été aussi en dehors de toute politique; qu'où la morale n'a rien à faire, la politique n'a rien à voir; que cet acte est un crime, et cet homme un criminel; je dis crime de droit commun, je dis criminel de Cour d'assises³⁴.»

Le *Confédéré* reconnaît la parfaite réussite du coup d'Etat. «Un 18 brumaire lui devenait nécessaire et il s'en est tiré, il faut le dire, en maître³⁵.» Mais il lui conteste l'appui de la nation, et en particulier celui des ouvriers et de la bourgeoisie — ne lui laissant pour soutien que «le clergé et le militaire», voire le monde politique déchu³⁶. «Ce personnage présomptueux, qui se croit le deuxième volume de son oncle, a supposé que la population ouvrière, séduite par le suffrage universel qu'il annonçait rendre, allait le porter en triomphe³⁷.» Mais si le peuple a applaudi en voyant l'arrestation des chefs de la réaction et si son premier sentiment a été indécis devant le langage ambigu des proclamations, il n'a pas tardé à comprendre la «jonglerie³⁸».

³³ *Le Confédéré*, numéro du 6 mars 1867.

³⁴ *Ibid.*, numéro du 11 décembre 1868.

³⁵ *Ibid.*, numéro du 6 décembre 1851.

³⁶ Sur l'empressement du monde politique à reconnaître l'Empire, PIERRE DE LA GORCE, *Histoire du Second Empire*, 7 vol., Paris 1899—1911, t. I, p. 15, dit que deux parlementaires arrêtés le 2 décembre ne firent, à leur élargissement, «qu'un saut de leur prison à l'Elysée».

³⁷ *Le Confédéré*, numéro du 8 décembre 1851.

³⁸ Selon GEORGES DUVEAU, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris 1946, p. 100, ce n'est pas l'ouvrier des fabriques qui réagit contre le coup d'Etat, mais l'artisan, l'ouvrier travaillant à domicile, qui prit

Le *Confédéré* admet que les classes bourgeoises ont été, elles, plus embarrassées, car, si elles ont blâmé la violation de la constitution, elles craignent par contre la victoire des *rouges*, dont elles ont grand peur. Néanmoins il affirme que les *honnêtes gens* de tous les partis continuent à flétrir le coup d'Etat, et il stigmatise les républicains suisses qui applaudissent à la dictature, parce qu'elle empêche le triomphe des socialistes³⁹.

Effectivement, la crainte des *rouges* était assez marquée en Suisse pour que le coup d'Etat fût approuvé par tous les conservateurs et par bon nombre de radicaux. Un journal modéré comme la *Gazette de Lausanne* se félicitait du «rétablissement presque miraculeux de la sécurité publique»; il affirmait au sujet du plébiscite que la France allait pouvoir se prononcer en toute indépendance et exprimait sa conviction que Napoléon III respecterait la liberté de presse⁴⁰. La joie des conservateurs fribourgeois fut bien plus marquée encore. La *Gazette de Fribourg* écrivait: «Le salut public est lié indissolublement au président⁴¹.» Surtout, elle stigmatisait les *hauts faits des rouges* lors des émeutes du Jura⁴². Un historien conservateur, Pierre Esseiva, relatant les événements trente ans plus tard, comparait Napoléon III à un homme suscité les armes comme démocrate et non comme ouvrier. Le vrai prolétariat, lui, serait resté indifférent.

³⁹ *Le Confédéré*, numéro du 13 décembre 1851. — La question de l'adhésion de la bourgeoisie au coup d'Etat est encore controversée. Il semble qu'attachée aux institutions parlementaires et par conséquent hostile à la dictature, elle renonça pourtant à combattre Napoléon par crainte du socialisme et par peur de l'inconnu. «Les bourgeois se soumettaient, meurtris et rassurés tout ensemble», dit LA GORCE, *op. cit.*, t. I, p. 78. Pour ANATOLE LEROY-BEAULIEU, *La politique du Second Empire*, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. 98, Paris 1872, p. 538, Napoléon III avait dû son élévation «aux souffrances et à l'effroi des intérêts». MARCEL BLANCHARD, *Le Second Empire*, Paris 1950, p. 32, est moins catégorique: «Le problème intérieur du régime était de savoir s'il parviendrait à rallier vraiment les bourgeois.» Le *Confédéré* notait encore le 4 avril 1854 que l'emprunt avait eu beaucoup plus de succès dans la petite que dans la grande bourgeoisie.

⁴⁰ *Gazette de Lausanne*, numéros des 20 et 25 décembre 1851.

⁴¹ *Gazette de Fribourg*, numéro du 12 décembre 1851.

⁴² Il y avait eu notamment des troubles à Poligny. De plus, des réfugiés français de Suisse avaient pénétré dans l'Ain et l'un d'eux fut condamné à l'échafaud. WEILL, *Histoire du parti républicain*, p. 270.

par la Providence pour arrêter la marche de l'anarchie et sauver la nation au bord de l'abîme⁴³. «Le peuple fribourgeois, dit Gaston Castella, célébra la fondation du Second Empire... par des feux de joie et des salves de mortier⁴⁴.

Le *Confédéré* réagit contre l'interprétation du coup d'Etat visant à confondre la cause des républicains avec celle des socialistes; lui-même opposé au socialisme, il écrivait:

«Si jamais les *rouges* triomphent en France, à qui le devront-ils, sinon à Louis-Napoléon? Qui a détruit par la base le système représentatif, l'ordre constitutionnel, les libertés publiques et parlementaires, sinon ce président *parjure*?

...Bien loin de fermer l'ère des révolutions, Napoléon peut se vanter de les avoir rendues plus fatalement nécessaires, plus inévitables que jamais...⁴⁵.»

Mais le *Confédéré* allait rester pendant des années encore le seul de son avis.

Le gouvernement intérieur

L'Empire, c'est la démocratie organisée⁴⁶.

Je ne vous pardonne pas d'avoir déshonoré le suffrage universel par la fraude et la terreur⁴⁷.

Si le *Confédéré* fut «inexorable, irréconciliable, implacable» dans sa haine du gouvernement de Napoléon III, c'est que d'une part l'Empire avait confisqué les libertés publiques et s'était montré un régime autoritaire — donc despotique; c'est peut-être

⁴³ PIERRE ESSEIVA, *Fribourg, la Suisse et le Sonderbund, 1846—1861*, Fribourg 1882, p. 330. Cet ouvrage valut à son auteur des procès retentissants. *DHBS*, t. III, p. 25.

⁴⁴ CASTELLA, *op. cit.*, p. 582. Les conservateurs espérèrent que le Deux Décembre les ramènerait au pouvoir. L'un d'eux, l'avocat Wuilleret, fit même remettre à Napoléon III un mémoire secret sur la situation politique fribourgeoise, en lui demandant son intervention. NUMA DROZ, *Histoire politique de la Suisse au XIX^e siècle*, dans P. SEIPPEL, *La Suisse au XIX^e siècle*, t. I, Lausanne 1899, p. 277.

⁴⁵ *Le Confédéré*, numéro du 13 décembre 1851.

⁴⁶ Le prince Napoléon au banquet de l'Exposition universelle de 1855.

⁴⁷ Lettre du colonel Charras à l'empereur du 21 août 1859, citée par le *Confédéré* du 26 avril 1860.

plus encore parce qu'il se donna des allures démocratiques, voire révolutionnaires et socialistes. Le *Confédéré* dénonce la «duperie» de cette politique qui veut tenir l'équilibre entre les conservateurs et les révolutionnaires. Car il refuse une doctrine, une pensée au régime. Avant même le coup d'Etat, il écrivait — avec quelle ironie involontaire: «M. Louis Bonaparte n'a au fond qu'une politique, celle de garder la place qu'il occupe⁴⁸.»

Durer, voilà la préoccupation majeure de Napoléon III et de ses ministres. Pas de programme, pas de fondement, de raison d'être au régime. «L'empire ne représente pas un *principe*, comme la République, ni une *tradition*, comme le légitimisme, ni une *croyance*, comme la théocratie. L'empire représente un *fait*, une force factice créée par l'usurpation⁴⁹.»

Il est donc parfaitement vain de vouloir le réformer; car il est incompatible avec les réformes; basé sur la terreur, il ne vit que par elle. «L'empire ne peut rendre les libertés usurpées. Car la liberté est interdite aux gouvernements nés de la violence et se soutenant par elle⁵⁰.» Aussi les modifications constitutionnelles de 1869 ne sont-elles pas prises au sérieux. «L'empire libéral est un non-sens parce que ceux qui ont soutenu l'empire au deux décembre l'ont fait parce que l'empire 'sauveur' était autoritaire⁵¹.» De plus, elles sont illusoires, car elles sont faites en faveur du Sénat, «chair de la chair de l'empereur, os de ses os»; au lieu d'être justiciables de l'empereur, les ministres le seront désormais de l'empereur et du Sénat, c'est à dire de l'empereur et de l'empereur⁵². Le plébiscite de 1870 est habile pour le gouvernement, mais n'est pas plus démocratique; le pouvoir pourra interpréter le résultat, quel qu'il soit, en sa faveur; si le verdict du peuple est *oui*, on en conclura que l'Empire est conforme à ses vœux; s'il est *non*, on en déduira que la nation était satisfaite de la situation antérieure et que par conséquent les réformes étaient superflues⁵³.

⁴⁸ *Le Confédéré*, numéro du 1^{er} novembre 1851.

⁴⁹ *Ibid.*, numéro du 12 mai 1860.

⁵⁰ *Ibid.*, numéro du 23 juin 1869.

⁵¹ *Ibid.*, numéro du 8 septembre 1869.

⁵² *Ibid.*, numéro du 24 août 1869.

⁵³ La forme sous laquelle la question était posée produisit effectivement

Les pratiques électorales, les mesures policières et le statut de la presse tiennent eux aussi de la nature même du régime. Lorsque Garnier-Pagès proteste contre la violation de son domicile, le *Confédéré* rétorque: «La violation du domicile et des droits du citoyen est une condition *sine qua non* de l'existence de l'empire. Défendez-lui cela et il tombe⁵⁴.» De même le pouvoir ne se soutient-il que grâce au truquage des élections: urnes à double fond, vote imaginaire de faillis, voire de morts, et surtout pression sur l'électeur par l'action conjuguée du préfet, du maire, du garde-champêtre et du curé⁵⁵. La candidature officielle, à elle seule, fausse le scrutin; elle est du reste préjudiciable au régime même, dès qu'il n'est plus certain de remporter la victoire par la terreur et la corruption. «Le jour où le gouvernement descend dans l'arène électorale, entraînant par la bride un candidat de son choix, ce n'est plus, en cas de défaite, le candidat qui succombe, c'est le gouvernement lui-même⁵⁶.»

Si le pouvoir brime l'électeur par ses fraudes et ses pressions, il persécute encore bien davantage la presse. Le *Confédéré* relève de multiples cas d'*avertissement*, de suspension, de suppression. Un exemple est significatif. Lorsque l'*Univers*, journal ultramontain, dont la tendance est opposée — ô combien — à celle du *Confédéré*, est supprimé, Schmidt écrit dans son éditorial: «Nous protestons pour notre compte, au nom de la conscience indignée, contre cet acte de brutalité césarienne⁵⁷.»

Le ressentiment du *Confédéré* est souvent moins violent contre les organes bonapartistes, tout «vendus» qu'ils soient, qu'à l'égard des journaux républicains, ou pseudo-républicains, tels que le *Siècle*, de Havin, ou l'*Opinion nationale*, de Guérault. Tout d'abord

une certaine hésitation parmi les républicains. Rochefort, Louis Blanc recommandèrent de s'abstenir, Victor Hugo, Edgar Quinet de voter non. WEILL, *Histoire du parti républicain*, p. 397.

⁵⁴ *Le Confédéré*, numéro du 3 avril 1864.

⁵⁵ De nombreux républicains accusaient l'administration de vider les urnes dans la nuit qui séparait les deux jours d'élection et n'allaient voter pour cette raison que le deuxième jour. TCHERNOFF, *op. cit.*, p. 268.

⁵⁶ *Le Confédéré*, numéro du 24 décembre 1869.

⁵⁷ *Ibid.*, numéro du 2 février 1860.

parce qu'ils appuient la politique des nationalités et l'expédition du Mexique; mais surtout parce qu'ils constituent les seuls journaux républicains de Paris qui soient tolérés et même protégés par le pouvoir; car celui-ci n'est pas fâché de voir ces très tièdes adversaires représenter toute l'opposition⁵⁸.

Devant l'oppression du gouvernement et l'impossibilité pour un journal véritablement démocratique de se faire entendre⁵⁹, les républicains n'auraient eu qu'une conduite à tenir: l'abstention, le silence après le Deux Décembre.

«Un mot vrai avait été dit le lendemain du coup d'Etat: plus de journaux! Faisons grève! que le *Moniteur* parle seul... Puisque la bande qui nous a conquis veut être maîtresse, qu'elle le soit!

Mais il y a eu les véreux et les ambitieux du *Siècle*, puis ceux de l'*Opinion*...⁶⁰.»

L'œuvre du Second Empire n'est pas appréciée avec plus d'indulgence dans le domaine de l'enseignement. Les sommes que le budget attribue à ce poste sont dérisoires; on relève que le corps enseignant primaire coûte huit fois moins que le clergé, et que la France compte 27% de conscrits illettrés, contre 4% en Allemagne⁶¹. Napoléon III a détruit jusqu'à l'œuvre de Louis-Philippe, et il l'a fait consciemment: car autant que la liberté, l'instruction est l'ennemie du régime. En 1869, le *Confédéré* établit le bilan du règne dans cette formule: «L'empire, c'est l'ignorance⁶².»

Pourtant, le *Confédéré* avait exprimé en 1854 sa satisfaction devant la loi sur l'enseignement «enlevant au clergé la direction de l'instruction primaire⁶³». C'est qu'à cette époque, l'anticlérica-

⁵⁸ «A l'opposition démocratique vaincue, l'empereur daigna laisser un journal: mais était-il bien à elle? n'était-il pas plutôt au gouvernement?» écrit LA GORCE, *op. cit.*, t. II, p. 82.

⁵⁹ Le journal de province que le *Confédéré* citait le plus souvent était le *Phare de la Loire*. Laurent Pichat, collaborateur du *Confédéré*, en était le principal actionnaire. Cet organe, «le seul journal démocratique sous l'Empire», jouissait d'une certaine liberté par suite des relations personnelles entre Pichat et le préfet de la Loire-Inférieure. TCHERNOFF, *op. cit.*, p. 265.

⁶⁰ *Le Confédéré*, numéro du 13 mars 1868.

⁶¹ *Ibid.*, numéros du 30 janvier 1861 et du 19 août 1864.

⁶² *Ibid.*, numéro du 9 juin 1869.

⁶³ *Ibid.*, numéro du 22 juin 1854.

lisme du journal était encore plus violent que son antibonapartisme. Plus que le régime impérial, il craignait le règne des prêtres et une restauration légitimiste. «Des Bonaparte aux Bourbons, la comparaison est sans nul doute aux avantages des premiers», écrivait-il en 1855⁶⁴. Mais avec le temps, son langage changea; en 1864, il s'écriait: «Tout, plutôt que l'Empire⁶⁵.»

Les partis et les hommes

L'empire n'est pas un gouvernement, il n'est pas un parti, il n'est pas même une faction: c'est une bande⁶⁶.

Pas plus qu'il n'a de doctrine ni de programme, l'Empire ne forme un parti; car il ne constitue — le mot revient souvent sous la plume des rédacteurs du *Confédéré* — qu'une *bande de malfaiteurs*; l'empereur est un *parjure* et ses ministres sont ses *complices*.

Napoléon III, fourbe et dissimulé, est mal entouré; Rouher, «épais Auvergnat», c'est «Démosthène avant les cailloux», Morny, «le chevalier sans peur et sans scrupules»; chez Persigny, le bonapartisme est une «idée fixe»; Abatucci a été, sinon un bon ministre, du moins un bon père: né pauvre, il a laissé quatre fils bien pourvus⁶⁷. Mais le plus détesté peut-être est le prince Napoléon-Jérôme, «Plon-Plon», parce qu'il se donne des allures républicaines; les véritables démocrates ne sont pas dupes: le jeu des cadets ne trompe plus⁶⁸.

Le *Confédéré* est conscient de l'absence de renouvellement du personnel impérial. «Jetez un regard dans les ministères, le Sénat, le Conseil d'Etat, le Corps législatif, les préfectures, les cours et

⁶⁴ *Ibid.*, numéro du 2 août 1855. Le *Confédéré* craignait un soulèvement royaliste en cas de défaite française dans la guerre de Crimée.

⁶⁵ *Le Confédéré*, numéro du 7 juin 1864.

⁶⁶ Le comte d'Haussonville, cité par le *Confédéré* du 3 juin 1863.

⁶⁷ *Le Confédéré*, numéros du 5 et du 7 avril 1865, et du 17 avril 1855. PIERRE DE LA GORCE, *Napoléon III et sa politique*, Paris 1933, p. 23, note aussi: «Morny, homme politique consommé, et avec toutes les audaces du joueur. Persigny, fanatique en son dévouement...»

⁶⁸ *Le Confédéré*, numéro du 17 juillet 1868.

les tribunaux, écrit-il vers la fin du règne. Toujours les mêmes, les vieux relaps, les transfuges, les corrompus, et leurs lignées: c'est le népotisme, le favoritisme, la médiocrité⁶⁹.» Il n'accorde au régime qu'une seule conquête: Emile Ollivier.

Si le *Confédéré* n'a de sympathie pour aucun des bonapartistes, il s'en faut de beaucoup qu'il aime tous les républicains d'un amour égal. Il est sévère pour les démocrates, ou soi-disant tels, qui veulent amender l'Empire au lieu de le détruire, et s'élève contre la «trahison» des hommes du tiers parti, Ollivier, Darimon, Havin, Guérault, et contre la faiblesse des Piccard, Favre, Simon, et même Pelletan: «L'opposition devrait aspirer à tout autre chose qu'au couronnement de l'édifice; elle devrait vouloir quelque chose de mieux: son renversement. Je me garde bien de dire qu'elle le renversera; non, elle n'est pas assez vigoureuse pour cela, et elle a prêté serment⁷⁰.» Aux élections de 1857 comme à celles de 1863, le *Confédéré* conseille l'abstention. Non pas à cause du serment, car le serment ne lie pas, la souveraineté du peuple étant au-dessus de l'Empire, et la *raison d'Etat* du parti républicain ne lui donnant aucune obligation à l'égard de la «bande de malfaiteurs⁷¹», mais parce qu'une opposition parlementaire serait inefficace; plus, elle serait bien vue du gouvernement, car elle aurait l'apparence de démontrer à l'opinion française et étrangère l'insignifiance du parti républicain; enfin, elle serait si radicalement incompatible avec la forme même de l'Etat qu'elle n'aurait aucune raison d'être: une opposition est le contre-poids d'un gouvernement régulier, non d'une bande de malfaiteurs. «Puisqu'il n'y a qu'un principe, l'empire, et que ce principe est intronisé par la grâce de Dieu et la volonté nationale à perpétuité, il est évident qu'il ne doit pas

⁶⁹ *Ibid.*, numéro du 28 octobre 1868.

⁷⁰ *Ibid.*, numéro du 4 novembre 1863.

⁷¹ La position du *Confédéré* était originale. En fait, l'idée de l'abstention systématique avait très vite été écartée, et les républicains furent divisés, mais précisément à cause du serment. Les opportunistes, comme Havin, estimaient qu'on pouvait le prêter. Mais Louis Blanc rétorquait: «Prêter serment avec l'intention de le tenir serait un crime sous forme de suicide. Le prêter sérieusement avec arrière-pensée de le violer serait une bassesse.» Il conseillait donc d'imiter la conduite des élus de 1852. WEILL, *Histoire du parti républicain*, pp. 320—321. TCHERNOFF, *op. cit.*, p. 263.

y avoir de l'opposition, et que s'il en surgit, on doit l'écraser sans autre forme de procès⁷².»

La position du *Confédéré* s'enhardit à mesure que l'Empire s'affaiblit. En 1869, ce n'est plus l'abstention qu'il préconise, c'est l'élection d'«insermentés», en signe de protestation. Après les élections, le *Confédéré* affirme que la nouvelle députation républicaine doit frapper hardiment, car «l'échec de Jules Favre et des modérés, malgré les services rendus, signifie: plus de belles phrases, venant dorer le bord de la coupe empoisonnée, plus de courtoisie envers les proscripteurs, plus d'opposition dynastique⁷³». Les véritables chefs du parti républicain ne sont plus Favre, Jules Simon ou Pelletan, ce sont Gambetta et Rochefort.

Les démocrates auxquels le *Confédéré* voue toute son admiration, ce sont ceux qui ont refusé de collaborer avec le régime. C'est Cavaignac, «en qui tous les républicains honorent la vertu, le désintéressement et la dignité⁷⁴». Ce sont les proscrits — n'oublions pas que Schmidt en est lui-même un — qui ont refusé l'amnistie de 1859 — et à juste titre, car l'amnistie suppose des coupables: Charras, Edgar Quinet, Victor Hugo. A ce dernier, de même qu'à Thiers, le *Confédéré* reprochait toutefois son admiration pour Napoléon I^{er}; il écrivit lors de la parution des *Misérables*:

«Les *Misérables* sont les *Déplorables*. L'idée de rebadigeonner la légende césarienne, la légende qui nous écrase, qui écrase le Droit, la Justice, tous les principes de la Révolution, est vraiment incroyable. J'en suis consterné. Victor Hugo n'est pas fort en histoire. Ce n'est pas une excuse. L'instinct politique aurait dû le préserver d'un tel écart⁷⁵.»

Le *Confédéré* n'est pas monarchiste; la monarchie, c'est «la nation abdiquant ses titres, ses droits, sa raison, sa liberté, sa volonté, ses intérêts entre les mains d'un seul⁷⁶». Le légitimisme, en particulier, appartient à un autre âge; pourtant, il est un de ses chefs auquel les correspondants du *Confédéré* rendent hommage pour son courage et sa probité: c'est Berryer.

⁷² *Le Confédéré*, numéro du 11 décembre 1856.

⁷³ *Ibid.*, numéro du 2 juin 1869.

⁷⁴ *Ibid.*, numéro du 3 novembre 1857.

⁷⁵ *Ibid.*, numéro du 20 juin 1862.

⁷⁶ *Ibid.*, numéro du 24 septembre 1860.

A l'égard des orléanistes, la position du *Confédéré* est plus nuancée, voire même sympathisante. Sans doute rappelle-t-on chaque année avec enthousiasme le 24 février, car Louis-Philippe, «pacifique, libéral, marcha sur les droits et libertés du peuple et rusa avec le titre de son règne⁷⁷», mais on reconnaît que ce monarque prit le chemin de l'exil plutôt que de faire tirer les forts contre Paris, et on salue en ses fils — Aumale surtout — d'honnêtes hommes, qui ne sont pas «du bois dont on fait l'insurgé de Strasbourg et de Boulogne, le parjure de décembre». L'aile gauche du parti orléaniste, avec Dufaure, Duvergier de Hauranne, d'Haussonville, Prévost-Paradol, est particulièrement proche de la position du *Confédéré*.

«Cette fraction a oublié et appris. Sans avoir d'amour pour la République, elle l'accepterait, disant: tout, plutôt que l'Empire. Je les saurais en passe de réussir et je pourrais les en empêcher, que je ne le ferais pas; moi aussi, je dis: tout, plutôt que l'Empire⁷⁸.»

Ainsi donc, la haine de l'Empire l'emporte sur les divergences d'opinion et rapproche les adversaires politiques. A cet égard, la position du *Confédéré* dans l'élection complémentaire du Gard, en 1864, est significative: au «rallié» Fabre, socialiste de 1848, exilé, puis transfuge, il préfère un légitimiste, de Larcy⁷⁹.

La politique financière, économique et sociale

L'Empire est un état de société où le superflu prend le pas sur le nécessaire⁸⁰.

C'est dans le domaine économique que le caractère relatif et incomplet du témoignage que peut donner un journal — et surtout un journal essentiellement politique comme le *Confédéré* — se fait sentir. Les profondes transformations que subit la France, par

⁷⁷ *Ibid.*, numéro du 24 février 1864.

⁷⁸ *Ibid.*, numéro du 7 août 1864. Le *Journal de Genève* reprochait au *Confédéré* d'être orléaniste.

⁷⁹ Le *Confédéré*, numéro du 31 août 1864. De telles alliances n'étaient pas exceptionnelles: Berryer fut élu à Marseille avec l'appui des républicains.

⁸⁰ Le *Confédéré*, numéro du 3 avril 1861.

l'industrialisation progressive, encore que limitée, de son industrie, par l'avènement du grand capitalisme et le développement des banques, par la construction des chemins de fer, par l'augmentation du rendement agricole, sont ignorées. On est sensible par contre à l'aspect fiévreux de la vie boursière, à la spéculation, au faste de la cour, à la hausse des prix, bref, à la façade extérieure de ces transformations. Dans ce domaine moins qu'ailleurs on ne doit s'attendre à un jugement impartial.

La gestion financière du Second Empire se résume, aux yeux du *Confédéré*, en un mot : gaspillage. On dénonce l'avidité de l'empereur pour lui-même et pour ses amis ; l'Empire est un gouvernement à 114 francs la minute ; la liste civile de Napoléon est deux fois plus élevée que celle de Louis-Philippe, et deux cents fois plus que celle du président des Etats-Unis ; et encore est-elle toujours mangée d'avance⁸¹.

Le *Confédéré* voit avec inquiétude et mauvaise humeur l'endettement croissant de l'Etat. Le déficit global des quinze dernières années de la monarchie était de 872 millions, celui des quinze premières de l'Empire s'élève à 2739 millions⁸². Les causes en sont le gaspillage de la cour, les dépenses improductives pour l'armée et la marine, la démesure des travaux publics, qui échappent à tout contrôle du pouvoir législatif. La reconstruction de Paris a obéré les finances de la ville, qui a emprunté six cents millions « pour percer des boulevards inutiles, pour construire des hôtels que personne n'habite, pour enrichir, par les concessions et les pots-de-vin, la bande du Deux Décembre⁸³ ».

L'avènement de Fould, en 1861, est considéré comme un aveu qui équivaut à un dépôt de bilan. Les réformes du « Necker de l'Empire » sont illusoires ; le vote du budget par chapitre et non plus par ministère n'est qu'une mesure destinée à faire paraître l'empereur libéral aux yeux de l'opinion, puisque les *virements*

⁸¹ « A sa grande idée de se croire prédestiné à restaurer l'Empire, s'ajoutait toujours, pour la compléter, celle que le peuple français était prédestiné à payer ses dettes », dit KARL MARX, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, éd. franç., Paris 1945, p. 42.

⁸² *Le Confédéré*, numéro du 26 avril 1868.

⁸³ *Ibid.*, numéro du 28 juillet 1865.

permettent à l'exécutif d'éviter pratiquement le contrôle du Corps législatif. La division du budget en deux parties, budgets ordinaire et extraordinaire, n'a pour but que de rassurer les capitalistes en faisant croire que l'Empire va réaliser des économies⁸⁴. Les projets fiscaux de Fould — taxe sur le sel, impôt sur le luxe — sont iniques au point de vue social, douteux au point de vue financier. L'augmentation des droits de mutation et d'enregistrement est commentée en ces termes: «On n'a pas sauvé la propriété pour rien: les propriétaires devront payer le sauvetage⁸⁵.» Si l'on dépense, pour le présent, sans compter, on hypothèque l'avenir, par des emprunts à des taux de plus en plus élevés, et par la vente des biens de la nation, comme les forêts de l'Etat. «L'empire est un fils de famille renouvelant ses billets à intérêt usuraire⁸⁶.»

L'opinion du *Confédéré* est plus nuancée au sujet du tarif douanier. Dans les premières années, l'empereur est approuvé de vouloir instaurer le libre-échange. «Louis-Napoléon continue à marcher résolument dans la voie du *libre-échange*, non pas, il est vrai, des *idées*, mais des valeurs industrielles et commerciales», note avec satisfaction le numéro du 29 août 1854.

Le ton change à partir de la conclusion du traité de commerce avec la Grande-Bretagne. Car d'une part, la position du *Confédéré* est moins nettement établie en faveur du libre-échange; un de ses correspondants remarque que le traité fait perdre chaque année quatre-vingt dix millions au trésor et affirme que le véritable marché de la France, c'est le marché intérieur. Mais surtout, il accuse le gouvernement d'annuler les effets de la baisse du tarif par la hausse des impôts indirects, le maintien des douanes intérieures sous forme d'octroi, l'augmentation des droits réunis. «Le libre-échange a été établi en faveur de l'étranger», s'écrie-t-il en 1868⁸⁷.

⁸⁴ «En fait, la pratique de Fould resta sensiblement en deçà des intentions si hautement claironnées», écrit BLANCHARD, *op. cit.*, p. 133.

⁸⁵ *Le Confédéré*, numéro du 26 janvier 1862.

⁸⁶ *Ibid.*, numéro du 19 janvier 1856.

⁸⁷ *Ibid.*, numéro du 20 mai 1868. La politique inaugurée en 1860 mécontenta aussi bien les industriels, protectionnistes, que les agriculteurs; ceux-ci étaient touchés par une loi qui abolit l'échelle mobile sur les blés importés

De même, les autres grandes réalisations économiques du règne — Crédit foncier, Crédit mobilier — sont parties d'une idée juste, mais ont été mises en pratique d'une manière absurde. Le Crédit foncier a été établi à la hâte, en don de joyeux avènement. Son activité est trop limitée: en présence d'une dette hypothécaire de douze milliards, le total de ses prêts se monte à la somme insignifiante de cent quarante millions; mais il ne peut prêter davantage, car il ne trouve pas à emprunter, les capitaux étant absorbés par les emprunts nationaux, les chemins de fer, les investissements industriels. En réalité, le Crédit foncier ne sert qu'à pousser la spéculation sur les terrains de la capitale⁸⁸. Le mécanisme du Crédit mobilier, lui aussi, est faussé par la spéculation: en cas de gain, le bénéfice revient aux actionnaires; mais c'est l'Etat qui doit venir en aide à l'entreprise lorsqu'elle se trouve en difficulté⁸⁹.

Devant la carence du Crédit foncier, les agriculteurs doivent s'unir par l'association volontaire, qui seule permet de lutter contre la ruine et contre la reconstitution de la grande propriété foncière. «Hors de l'association, point de salut; car le progrès par la petite culture est impossible, et cette impossibilité nous conduit fatalement à la misère⁹⁰.»

Le *Confédéré* n'est pas insensible aux questions sociales. Citant Blanqui et Villermé, il dépeint la misère et l'abâtardissement de la classe ouvrière; au *Siècle* qui avait écrit: la France est riche, il répond:

«La France est pauvre; il y a des milliers de maisons qui n'ont pas de fenêtres; des millions d'hommes qui ne mangent de la viande que le jour de Noël et de Pâques. Mais la France paie deux milliards d'impôts par an; elle a dépensé deux milliards en Crimée, un milliard en Italie; elle dépense

et la remplace par un droit uniforme de cinquante centimes par quintal importé. HENRI SÉE, *Histoire économique de la France*, t. II, *Les temps modernes (1789—1914)*, Paris 1942, p. 281.

⁸⁸ «En fait, le Crédit foncier se trouva financer bien plus l'extension de l'urbanisme que la rénovation de l'agriculture», souligne BLANCHARD, *op. cit.*, p. 64.

⁸⁹ *Le Confédéré*, numéro du 29 septembre 1867. La spéculation à laquelle les Péreire durent recourir pour soutenir les gros dividendes amena la ruine du Crédit mobilier. SÉE, *op. cit.*, p. 256.

⁹⁰ *Le Confédéré*, numéro du 26 mai 1865.

six cents millions par an pour l'armée et la marine; elle donne quarante millions par an à l'empereur⁹¹.»

Les réalisations impériales dans ce domaine sont insuffisantes. Sans doute, les Cités-Napoléon provenaient-elles d'une excellente idée, mais l'application a été un échec⁹². Sans doute s'est-on efforcé pendant la guerre de Crimée de réduire le coût de la vie en subventionnant le prix du pain; sans doute a-t-on construit l'asile des ouvriers invalides de Vincennes et sans doute les libéralités que l'empereur prodigue sur sa liste civile soulagent-elles quelques infortunes, mais ce ne sont que des gouttes d'eau dans la mer. «L'aumône ne détruit pas la misère; il faut des institutions⁹³.»

Ces institutions, le *Confédéré* ne précise pas quelles elles doivent être. Il est opposé aux solutions socialistes et garde une certaine méfiance envers les ouvriers. Lorsque la *Rive gauche* de Bruxelles reproduit les termes d'un discours socialiste attaquant la propriété, Marc Dufraisse répond :

«Il sied bien à l'ouvrier qui a fait pacte avec l'empire, parce que l'empire opprime la bourgeoisie; il sied bien à l'ouvrier qui n'a d'ardeur que pour la coalition stupide; il sied bien à l'ouvrier que l'empereur choie et caresse, de crier contre les bourgeois qui portent le poids de l'oppression et qui luttent contre elle avec une persévérance qui les honore, il sied bien à ces ouvriers de dire qu'il faut fusiller et dépouiller les bourgeois⁹⁴.»

Le *Confédéré* accueille avec peu d'enthousiasme la reconnaissance du droit de grève. Il n'y vit qu'un moyen pour l'Empire de dresser les ouvriers contre les patrons, et de chercher ainsi à se perpétuer grâce à l'antagonisme des classes. Pour ses rédacteurs, la solution de la question sociale était avant tout politique. «Le salut des ouvriers est dans la République, et non dans de misérables grèves abritées sous la police de l'empereur», proclamaient-ils en 1865⁹⁵.

⁹¹ *Ibid.*, numéro du 19 avril 1860.

⁹² *Ibid.*, numéro du 29 décembre 1855. Les Cités-Napoléon se proposaient d'offrir des logements ouvriers à loyer bas. Mais les ouvriers n'avaient loué que les appartements les moins chers, puis, les loyers ayant été uniformisés, les meilleurs, et l'entreprise fut liquidée.

⁹³ *Le Confédéré*, numéro du 20 janvier 1860.

⁹⁴ *Ibid.*, numéro du 12 novembre 1865.

⁹⁵ *Ibid.*, numéro du 14 juin 1865.

La politique extérieure

L'Empire c'est la paix⁹⁶.

La guerre est le besoin de cet Empire qui devait être la paix⁹⁷.

Le *Confédéré* n'a jamais douté que les aventures militaires ne soient, non le moyen, mais le but de la politique impériale. Non pas qu'il fasse de Napoléon III un grand capitaine et un foudre de guerre. Mais il considère que l'empereur est prisonnier, d'une part des officiers qui l'ont élevé au pouvoir et qui, las de la paix orléaniste, veulent une politique brillante, et d'autre part de son nom, des traditions qu'il représente, de la «mission» qu'il croit être la sienne⁹⁸. «La France impériale, créée par le régime du sabre et ne pouvant vivre que par lui, n'exalte-t-elle pas constamment et au plus haut point l'esprit militaire?», s'écrie-t-il le 13 octobre 1857.

Il y a plus: la guerre est nécessaire à l'Empire parce qu'elle constitue un dérivatif destiné à faire oublier à la France les restrictions imposées à sa liberté. «Je persiste à dire qu'à Louis-Napoléon il faut la guerre, puisqu'avec la paix il serait forcé d'arriver à la liberté, et vous savez combien il en est l'ami», écrit un des correspondants du *Confédéré*⁹⁹.

L'empereur poursuit deux objectifs dans sa politique extérieure: agrandir la France en rompant les traités de 1815, et se faire reconnaître par l'Europe, se faire consacrer, sinon par la vertu de la légitimité, du moins par la fortune des armes. Le *Confédéré* prend au sérieux les projets d'annexion de la Belgique, en 1852

⁹⁶ Louis-Napoléon au discours de Bordeaux, 9 octobre 1852.

⁹⁷ *Le Confédéré*, numéro du 12 octobre 1854.

⁹⁸ «La France s'était donné un gouvernement condamné par ses souvenirs aux grandes ambitions, et par là aux grandes aventures», écrit LEROY-BEAULIEU, *op. cit.*, p. 539. ALBERT SOREL, cité par PIERRE RENOUVIN, *Histoire des relations internationales*, t. V, p. 271, est du même avis: «Par ses origines, Napoléon III était obligé d'éblouir la France.»

⁹⁹ *Le Confédéré*, numéro du 8 mars 1855.

et en 1867, et craint pour les cantons suisses voisins de la frontière française.

«Ce que l'homme de décembre poursuit, c'est l'abrogation des traités de 1815 qu'il *déteste* et le rétablissement de la France dans ses limites de 1811... Ce qu'il lui faut, c'est la Prusse rhénane, c'est la Belgique, c'est Genève et Porrentruy, c'est Sion et Neuchâtel, c'est la Sardaigne et la Ligurie¹⁰⁰.»

Le *Confédéré* en vient donc paradoxalement à défendre les traités de 1815, qui «doivent être respectés, bien que suspects parce que conclus sans les peuples, sinon contre les peuples». Ils sont défectueux, certes, et il faut les modifier; mais il faut le faire par des congrès et des conférences, non à coups de canon¹⁰¹.»

Schmidt était sincèrement attaché à la paix. Il voua un grand intérêt aux trois Congrès de la Paix qui se tinrent à Berne (1865), Genève (1867) et Lausanne (1869), et auxquels participèrent un grand nombre de républicains français¹⁰². Il salua la fondation d'une Ligue internationale de la Paix, à Kehl, en 1867, entre Français et Allemands¹⁰³. Et en 1869, au moment où la guerre qui allait éclater l'année suivante couvait déjà, il s'écriait:

«A l'heure de l'histoire où nous sommes, concevoir une telle pensée, c'est tout simplement un crime: crime de lèse-nation, crime de lèse-humanité; le plus grand des crimes, et qui met celui qui le commet hors-la-loi¹⁰⁴.»

Le pacifisme du *Confédéré* n'était toutefois pas absolu. Le journal distinguait trois sortes de guerres: la lutte directe des opprimés contre leurs oppresseurs, qui s'appelle la *Révolution*; la lutte d'*affranchissement* d'un ou plusieurs peuples portant secours à leurs voisins en proie à la tyrannie; et la lutte des puissances entre elles, qui s'appelle la *guerre politique*¹⁰⁵. Les deux premières sont légitimes; mais la seconde ne l'est que si elle est faite par une

¹⁰⁰ *Ibid.*, numéro du 25 mai 1866.

¹⁰¹ *Ibid.*, numéro du 15 octobre 1865.

¹⁰² DU PASQUIER, *op. cit.*, pp. 178—188.

¹⁰³ *Le Confédéré*, numéro du 29 mai 1867.

¹⁰⁴ *Ibid.*, numéro du 30 juin 1869.

¹⁰⁵ *Ibid.*, numéro du 2 janvier 1855.

nation pour une autre nation, et non par un gouvernement tyranannique pour un autre monarque; c'est pourquoi la guerre d'Italie est condamnée.

«Est-ce la nation française qui vole au secours de l'Italie? Non. La nation française est opposée à cette guerre, *quoi qu'on dise*, parce qu'elle estime que la mort ne saurait engendrer la vie... Mais au lieu de la nation française, c'est un *homme* qui parle et agit, l'homme qui, depuis sept ans, s'est fait la *clef de voûte*, le centre de la réaction européenne¹⁰⁶.»

Le *Confédéré* refusait donc le *droit* à cette intervention «impérialiste»:

«L'expulsion de l'Autrichien est de droit; le châtement de Ferdinand de Naples est également de droit; la transformation des duchés et des Etats de l'Eglise en républiques, c'est encore de droit; mais ce qui n'est plus de droit, c'est d'imposer la France là où était l'Autriche; c'est d'agrandir le Piémont ou la *partie* au détriment du *tout*, c'est de troquer, par la force, Murat contre Bomba¹⁰⁷.»

La solution que le *Confédéré* préconise, c'est la fédération républicaine de la péninsule. Les Italiens doivent se libérer eux-mêmes, sans le concours de Napoléon III, et aussi sans celui de Victor-Emmanuel et de Cavour, «cet autre Bonaparte».

Dans les premières années toutefois, le *Confédéré* croyait à l'efficacité de l'aide que la France pouvait apporter aux peuples opprimés. Au début de la guerre de Crimée, il saluait en Napoléon un «soldat de la Révolution»; un an plus tard, après l'abandon de la Pologne, il notait, désabusé, que la guerre était devenue «toute conservatrice».

Le *Confédéré* ne croit pas à la doctrine des *frontières naturelles*, qui n'est que l'expression de l'impérialisme français. «La France libre et juste est assez grande et a assez d'influence dans le monde pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui donner six pieds de territoire;

¹⁰⁶ *Ibid.*, numéro du 17 mai 1859. Les faits contredisent cette assertion. LA GORCE, *Histoire du Second Empire*, t. II, p. 442, signale que les bataillons se dirigeant vers la gare de Lyon étaient acclamés en traversant les quartiers populaires.

¹⁰⁷ Le roi Ferdinand de Naples. Il existait à Naples un parti qui souhaitait la restauration des princes Murat.

seul un pays asservi éprouve le besoin de s'agrandir¹⁰⁸.» Il ne croit pas non plus aux nationalités. Sans doute parle-t-il de la « sainte cause des peuples »; sans doute les noms de Pologne, de Hongrie, d'Italie reviennent-ils souvent sous la plume de ses rédacteurs; sans doute sympathise-t-il avec la population allemande des duchés. Mais il n'estime pas que les frontières doivent coïncider avec les limites linguistiques.

« Si le principe des nationalités a été très puissant à l'origine des sociétés, il n'est plus aujourd'hui dans l'Europe confédérée qu'une toute petite idée de second ou de troisième ordre, et est devenu, par la manière dont il a été posé à Paris, une fausseté, tranchons le mot, une absurdité à laquelle il faut substituer le principe éternel et invariable de l'Autonomie et de la Liberté¹⁰⁹. »

Ainsi le *Confédéré* affirme, avec Proudhon, que l'Autriche ne peut pas perdre la côte orientale de l'Adriatique, car il lui faut un accès à la mer. Ici, le droit des masses doit primer sur les considérations de nationalité¹¹⁰. L'influence de Proudhon se fait aussi sentir dans la question polonaise. Le *Confédéré* est favorable à la « nation martyre » jusqu'au milieu de 1863. Mais il a changé d'opinion lorsqu'il écrit, le 29 juillet, que la Pologne « n'est pas révolutionnaire, mais mystique et réactionnaire », et qu'elle ne désire que le retour à 1815, si ce n'est à 1792. « Qu'arriverait-il en Europe si chaque pays voulait reprendre l'état de ses frontières d'il y a cent cinquante ans ? Pourquoi s'arrêter là ? Pourquoi ne pas rétablir le Saint Empire allemand, l'empire de Charlemagne, l'empire de Darius¹¹¹ ? »

¹⁰⁸ *Le Confédéré*, numéro du 30 juin 1860. La théorie des frontières naturelles fut-elle utilisée par Napoléon III ? Oui, semble-t-il, d'une manière confuse et intermittente, car le principe des nationalités ne permettait en fin de compte à la France que de modestes agrandissements. LEROY-BEAULIEU, *op. cit.*, pp. 549—555.

¹⁰⁹ *Le Confédéré*, numéro du 26 juillet 1861.

¹¹⁰ P.-J. PROUDHON, *La guerre et la paix*, 2 vol., Paris 1861, t. I, pp. 273—274.

¹¹¹ « Le partage de 1772 et ceux qui l'ont suivi me semblent, au point de vue du droit des gens, tout à fait irréprochables », écrit Proudhon, *op. cit.*, t. I, p. 266. Où le *Confédéré* ne suit plus Proudhon, c'est dans sa philosophie de la guerre, résumée dans la formule : « La guerre est un fait divin » (*op. cit.*, t. I, p. 34).

Enfin, le *Confédéré* fut sensible au danger que le principe des nationalités représentait pour la France — de par l'unification de l'Allemagne et de l'Italie — et pour les petits Etats parlant plusieurs langues : Belgique et Suisse.

L'antibonapartisme du *Confédéré* rejoignit son patriotisme helvétique dans l'affaire de Savoie ; sa position fut claire et ferme : il fallait que la Savoie du Nord devînt suisse, même au prix d'une guerre, « pour sauvegarder l'existence de Genève et l'indépendance de la Confédération ». La concession extrême qu'il accordait était la création d'une république savoisiennne indépendante et neutre¹¹². Aussi s'indigna-t-il de la « pusillanimité » de l'Assemblée fédérale lorsque celle-ci recula devant la guerre. Il prédit l'annexion prochaine de Genève, prélude à celle de la Suisse romande tout entière, dont Napoléon III avait besoin comme base d'opérations pour les guerres qu'il se proposait de faire en Allemagne et en Italie¹¹³.

Le *Confédéré* s'éleva contre le déroulement du plébiscite ; il accusa à cette occasion l'Empire d'exercer toutes les fraudes et pressions dont il usait en France¹¹⁴. Il s'affirma de plus hostile par principe à l'emploi du plébiscite comme moyen de régler les questions territoriales. Son rédacteur développa ses vues — surprenantes de la part d'un démocrate — dans un article intitulé *le suffrage universel appliqué aux annexions* :

« Le suffrage universel est de sa nature mobile et ses arrêts sont sujets à révision. Ce qu'il fait aujourd'hui, il peut le défaire demain, et c'est en cette mobilité même que réside son excellence, appliqué aux affaires *intérieures* d'un pays, les droits primordiaux étant hors de conteste.

L'appliquer aux questions internationales, à la reconstruction des groupes de nations, c'est méconnaître le principe d'*équilibre* introduit dans l'histoire et le droit européen par les traités de Westphalie et ceux de 1815. Il *n'est pas permis* à un Etat de s'agrandir sans le consentement des autres.

¹¹² *Le Confédéré*, numéro du 28 juillet 1859.

¹¹³ *Ibid.*, numéro du 14 avril 1860.

¹¹⁴ « N'avait-on pas déclaré que les municipalités seraient responsables du vote de leurs communes ? Et n'avait-on pas précisé qu'une commune qui voterait mal travaillerait contre ses intérêts ? », écrit LUC MONNIER, *L'Annexion de la Savoie à la France et la Politique suisse*, Genève 1932, p. 315. M. Monnier estime pourtant que les résultats ne furent pas délibérément falsifiés.

...Le suffrage universel n'est donc applicable aux questions d'annexion que sous l'autorité d'un aréopage international¹¹⁵.»

C'était donc, en dernière analyse, plutôt que les frontières naturelles, les nationalités ou le suffrage universel, le vieux principe d'équilibre que le *Confédéré* voulait qu'on adoptât pour base du règlement des questions internationales.

* * *

Avec le départ de Schmidt, la place réservée à la politique française fut notablement réduite. Le ton changea aussi: le *Confédéré* accueillit favorablement l'avènement du ministère Ollivier et l'instauration du gouvernement civil en Algérie. Il ne perdit pourtant sa sympathie pour la France et le prouva pendant la guerre de 1870. «La politique française est loyale et repose sur le droit qui lui donnera la victoire», écrivait-il le 31 juillet. Il ne ménagea pas ses attaques contre le *Bund* favorable à la cause allemande et s'éleva contre l'«immixtion» que constituait la circulaire fédérale invitant la presse à ne pas prendre ostensiblement parti pour l'une ou l'autre des puissances belligérantes¹¹⁶.

Le *Confédéré* ne pouvait que manifester sa joie devant la proclamation de la République. «Nous, républicains suisses, nous saluons avec bonheur la révolution qui vient de s'accomplir chez nos voisins de France, et la résurrection de cette grande unité démocratique¹¹⁷.» Mais il n'accabla pas le régime déchu: «La joie que les cœurs libres ressentent est pure de tout sentiment de haine...Nous ne voyons que des vainqueurs, et point de vaincus: l'Empire a cédé la place à la République, sinon librement, du moins sans violence¹¹⁸.»

Ainsi, pendant dix-huit ans, le *Confédéré* avait défendu ses idées avec courage. Malgré sa partialité évidente, son témoignage avait éclairé l'opinion suisse sur certains aspects du Second Empire.

¹¹⁵ *Le Confédéré*, numéro du 8 avril 1864.

¹¹⁶ *Ibid.*, numéro du 4 septembre 1870.

¹¹⁷ *Ibid.*, numéro du 7 septembre 1870.

¹¹⁸ *Ibid.*, numéro du 9 septembre 1870.

Il avait de plus permis aux proscrits du Deux Décembre de diffuser leur pensée. En une occasion, son action fut même à l'origine d'un événement politique important: l'affaire Baudin. Le 19 juin 1868, le correspondant du *Confédéré* avait rappelé les exploits de l'ancien préfet du Var Pastoureau, qui avait fait fusiller un républicain, Martin Bidoré; le *Figaro*, ayant raconté le fait, fut poursuivi en diffamation et ce modeste incident provoqua la manifestation du 2 décembre 1868 sur la tombe de Baudin¹¹⁹; le procès qui devait suivre permit à Gambetta de ruiner moralement l'Empire¹²⁰.

Le rôle du petit journal fribourgeois n'avait donc pas été inutile.

¹¹⁹ Le docteur Baudin, un des derniers babouvistes, député de la Montagne à l'Assemblée législative, avait été tué lors des combats du 3 décembre 1851. WEILL, *Le parti républicain...*, p. 268. DUVEAU, *op. cit.*, pp. 72—74.

¹²⁰ TCHERNOFF, *op. cit.*, pp. 526 sq.